

Acte prémédité ou agression ayant mal tourné ?

Ce que l'on sait sur la mort du jeune Sénégalais à Tanger

Au lendemain de la mort du jeune Sénégalais Charles Paul Alphonse Ndour, l'incertitude plane sur les circonstances exactes de son décès. Une vidéo montrant le regretté gisant dans son sang sur la voie publique ne révèle rien sur les instants qui ont précédé sa mort. Pourtant, plusieurs témoins ont remis en cause la version relatée par la presse marocaine faisant du jeune Sénégalais, présenté comme un migrant irrégulier, la victime d'une altercation avec un Marocain.

« C'est faux », a lancé le vice-

président de l'Association lumière sur l'émigration clandestine au Maghreb (ALECMA). Et d'ajouter : « Charles Paul Alphonse Ndour était un étudiant en droit et titulaire d'un titre de séjour. Il était en vacances chez sa sœur à Tanger avant d'être assassiné froidement chez elle, dans son salon ». D'après lui, quatre jeunes Marocains armés de couteaux et de machettes ont fait irruption dans la maison après avoir forcé la porte. « Ils ont attrapé Charles et mis les femmes en quarantaine avant de commencer à le frapper », a-t-il poursuivi. Le défunt ne semblait pas avoir compris ce qui se passait d'autant que ses agresseurs l'appelaient l'Ivoirien. En effet, selon certains témoins, les quatre jeunes étaient à la recherche de quelques Ivoiriens qui se sont sauvés avant de se réfugier dans

l'immeuble où se trouvait Charles. « Le jeune Sénégalais a été égorgé malgré ses supplications. Il a, cependant, pu leur échapper avant de trouver la mort sur la voie publique », a ajouté notre source. Des propos que partage Marcel Amiyeto, secrétaire général du Syndicat des travailleurs migrant ODT-Immigrés, en précisant que les agresseurs n'appartiennent pas au quartier Boukhalef mais viennent de Béni Makada, un haut lieu des salafistes et trafiquants de drogue à Tanger. « C'est ce qui laisse des soupçons sur les vraies causes du décès de Charles Paul Alphonse Ndour. S'agit-il d'un règlement de comptes, d'une simple agression qui a mal tourné ou d'un acte prémédité ? », s'est-il demandé.

Hassan Bentaleb

Suite page 3

Acte prémédité ou agression ayant mal tourné ?

Suite de la première page

De son côté, Hicham Rachdi, secrétaire général du Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants (GADEM), a révélé, selon certains témoignages, que le défunt résidait à Tanger et qu'il était en situation administrative régulier comme l'attest sa carte CNSS pourtant le numéro 122647690. Certaines sources ont confirmé au SG du GADEM que le regretté avait des problèmes avec le proprié-

taire de la maison qui voulait l'exproprier.

Pourtant, quelles que soient les circonstances qui entourent l'assassinat de Charles Paul Alphonse Ndour, les acteurs associatifs œuvrant dans le domaine de la migration sont unanimes à condamner cet acte barbare. Ils condamnent également la désinformation à propos de ce drame que l'on a voulu présenter comme une simple altercation entre des migrants irréguliers et des citoyens marocains.

Une situation des plus

graves mais les autorités marocaines préfèrent garder le silence. En effet, les officiels ont brillé par leur mutisme, notamment le chef du gouvernement et son ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration. « Je me demande où sont passés les ténors du PJD qui tirent sur tout ce qui bouge. Pourquoi les députés ont-ils gardé cette fois le silence alors qu'il s'agit bien d'un assassinat ? », s'est interrogé Hicham Rachdi, secrétaire général du GADEM.

Pire, les acteurs associatifs estiment que cette campagne de désinformation risque d'altérer l'enquête diligentée par le parquet général près la Cour d'appel de Tanger qui a ordonné l'ouverture d'une enquête approfondie pour identifier les personnes impliquées dans ce meurtre. Un souhait qui semble répondre à l'attente des associations pour la défense des droits des migrants afin que les responsabilités soient définies, et que les auteurs répondent de leurs actes.

Certaines associations ne comptent pas en reste là, notamment celles regroupées dans le cadre d'une plateforme des associations et les communautés subsahariennes qui envisagent de manifester aujourd'hui devant les ambassades de certains pays africains (Cameroun, Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Nigeria, Mali et Mauritanie) et d'observer un sit-in devant le siège des Nations unies et la délégation de l'Union Européenne. Affaire à suivre.

Hassan Bentaleb